

Mercredi 8 décembre avait lieu au 121 rue d'Alesia, la signature du protocole de revalorisation des salaires de l'Inrap, en présence du directeur général des Patrimoines, du président et du directeur général de l'établissement, des représentants de la Direction des affaires financières et générales du ministère de la culture, des membres de la CGT- Culture, du SNAC-FSU, et SUD Culture Solidaires.

Une première étape !

100 à 120 euros net par mois pour tout le monde (CDD compris !), c'est un bon début !
Le régime indemnitaire (ce que touche la plupart des agents de la Fonction Publique à défaut du dégel du point d'indice) est fixe, mensuel et compte pour les retraites !

Avant le 31 décembre

Après l'avis du Comité Technique Central du 14 décembre), les textes réglementaires (1 décret, 2 arrêtés) qui instaurent le nouveau régime indemnitaire, déjà prêts, feront la navette entre Ministères de la Culture, de la Recherche, de la Fonction Publique et de l'Economie et des Finances. Leur publication au Journal Officiel permettra de verser le nouveau régime indemnitaire mensuel dès janvier. On espère que le processus sera fluide, mais s'il devait prendre du retard, le versement sera de toute façon rétroactif au mois de janvier.



Restons mobilisés en 2022 et 2023 !

Il nous reste donc deux étapes en 2022 et 2023 à négocier pour obtenir une revalorisation complète d'ici à janvier 2024.

Lors de la réunion du 10 novembre l'administration se félicitait de l'adoption d'un « beau texte » (en grande partie rédigé par les organisations syndicales), au terme d'une « belle négociation ». C'est la mobilisation des agents depuis décembre 2019 qui a permis d'aboutir à ce protocole et à cette première étape !

Sur ce sujet, plus que sur tout autre encore, la mobilisation paie !

En 2023, investissons pour notre avenir restons mobilisés !

D'ici là, Joyeuses Fêtes !